



**4<sup>e</sup> réunion, 5-6 octobre 2023  
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 7 et en ligne)**

MSI-RES(2021)13  
23 novembre 2023

**Rapport de réunion**

**Ouverture et ordre du jour**

1. La réunion a été ouverte par le président du MSI-RES, M. Ramón Salaverría Aliaga. M. Patrick Penninckx, chef du département de la société de l'information, a accueilli les membres et les participants et les a informés des récents développements au sein du Conseil de l'Europe.
2. En se concentrant sur les questions liées aux travaux du MSI-RES, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, 16-17 mai 2023) a réaffirmé la vision et les valeurs de l'Organisation et a fixé ses priorités pour les années à venir. Outre l'accent mis sur l'Ukraine et l'établissement d'un registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie, les [Principes de Reykjavik pour la démocratie](#) reconnaissent l'importance du travail normatif du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression et s'engagent à garantir un rôle de premier plan à l'Organisation dans l'élaboration de normes à l'ère numérique. Dans ce contexte, les négociations sur une nouvelle convention-cadre sur l'intelligence artificielle (IA) entrent dans leur phase finale. L'examen et la révision de l'[avant-projet consolidé](#) sont en cours de finalisation et un nouveau projet sera préparé, dont l'adoption est prévue au printemps 2024. Enfin, dans le cadre du nouveau programme de travail du CDMSI, deux nouveaux comités d'experts seront créés. Le comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs (MSI-eSEC) se concentrera sur les préjudices en ligne et élaborera une recommandation visant à améliorer la sécurité de ceux qui participent à l'environnement de communication numérique, et le comité d'experts sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression (MSI-AI) élaborera des lignes directrices sur la manière d'éviter les risques posés par les nouvelles technologies tout en capitalisant sur leur potentiel.
3. L'ordre du jour (annexe I) a été adopté sans modification. Selon la liste des participants (annexe II), sur 20 membres et participants, il y avait 10 femmes et un nombre égal d'hommes (50% de chaque). Les treize membres (huit en personne et cinq en ligne) ont assisté à la réunion.

## Conclusions et décisions

4. L'objectif principal de la réunion était de trancher les questions en suspens, de parvenir à un accord sur les amendements proposés et de finaliser, dans la mesure du possible, la formulation des deux produits livrables du Comité d'experts. Le projet de lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme (MSI-RES(2022)07) et les bonnes pratiques pour un financement durable des médias (MSI-RES(2022)08) ont tous deux fait l'objet de deux révisions depuis la troisième réunion du comité d'experts en mars 2023, l'une avant la réunion plénière du CDMSI en juin 2023 et l'autre avant la réunion finale du MSI-RES en octobre. Pour la révision de juin, les rapporteurs ont pris note de la discussion et des commentaires sur les textes formulés lors de la réunion de mars du MSI-RES et ont intégré les conclusions de ladite réunion dans les projets. En outre, les membres du CDMSI ont fourni des orientations au comité d'experts sur le projet de lignes directrices, en se concentrant sur les questions de transparence, de partialité de l'IA, de supervision éditoriale de l'utilisation de l'IA et de son rôle en tant que facilitateur des processus journalistiques, de respect des droits des tiers, etc.
5. Le MSI-RES a accueilli favorablement les documents modifiés et a procédé à un examen minutieux des textes, paragraphe par paragraphe, afin de s'assurer que les idées et les concepts clés étaient reflétés de manière adéquate et communiqués clairement. Le comité d'experts a discuté et reformulé le cas échéant, sur la base des suggestions constructives et concrètes des membres et des observateurs.
6. En ce qui concerne le projet de lignes directrices, le comité d'experts a pris plusieurs décisions sur le fond et sur la formulation afin d'améliorer la concision et la fluidité du texte. En ce qui concerne la nouvelle ligne directrice sur l'évaluation des risques, il a été estimé que l'accent devrait être mis sur la prise en compte proactive, par les entreprises de médias et les parties prenantes, des risques potentiels associés à la mise en œuvre de systèmes d'IA. Les membres ont reconnu qu'en matière de passation de marchés, une partie au moins du risque réside dans le fait de ne pas avoir un contrôle total sur des processus tels que la gestion des données et les méthodes de formation. Un consensus s'est dégagé pour préciser que l'évaluation des risques ne résout pas nécessairement tous les problèmes, mais qu'elle doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.
7. De nombreux systèmes d'IA sont formés à partir de données protégées par des droits d'auteur, c'est pourquoi les questions de droits d'auteur et d'autres droits de tiers ont été incluses dans la section relative à l'acquisition de systèmes d'IA. Ces questions ont également été incluses dans la ligne directrice sur l'évaluation des risques ; toutefois, il a été souligné que le traitement complet des droits d'auteur dépasserait la portée du texte. En outre, la question de la partialité de l'IA a été examinée et il a été décidé de maintenir le texte dans les deux lignes directrices où la question était abordée, sans entrer dans les détails. La discussion a également porté sur l'équilibre à trouver entre les préoccupations concernant les médias de service public (MSP) qui partagent leur technologie avec d'autres médias (privés) et l'importante mission publique des MSP, et la ligne directrice concernée a été modifiée pour expliquer que ce partage n'était recommandé que dans la mesure du possible.
8. Un consensus général s'est dégagé sur le fait que la section 5 devrait offrir des orientations générales aux plateformes, en se référant à leurs obligations existantes énoncées dans plusieurs recommandations antérieures du Comité des Ministres, sans entrer dans les détails. Les membres et les observateurs ont convenu que le rôle de gardien des

plateformes et leur implication dans la distribution des contenus médiatiques nécessitaient leur inclusion dans le texte. Cependant, il a également été considéré qu'une distinction devait être maintenue entre les systèmes d'IA utilisés à des fins journalistiques et ceux utilisés par les plateformes, et, plus généralement, que les normes existantes sur le rôle et les responsabilités des plateformes dans l'environnement des médias et de la communication fournissaient des orientations suffisantes pour l'objet de ce texte. Le texte a donc été raccourci pour souligner les principales responsabilités et renvoyer aux normes pertinentes pour plus de détails.

9. En ce qui concerne le recueil de bonnes pratiques pour un financement durable des médias, les membres et observateurs du MSI-RES ont fait plusieurs propositions finales d'amendements textuels et d'exemples de bonnes pratiques, mais se sont surtout concentrés sur les conclusions et les recommandations du rapport. Il a été décidé que toutes les recommandations devraient s'inspirer de l'examen des modèles d'entreprise des médias et en particulier des bonnes pratiques décrites dans les sections précédentes du rapport. Toutefois, les membres du MSI-RES ont également convenu que les recommandations pourraient inclure, outre les pratiques connues pour produire des résultats positifs, celles recommandées par les experts des médias qui n'ont toutefois pas encore été mises en place dans les États membres du Conseil de l'Europe (par exemple, les programmes de bons d'achat pour les abonnés).
10. En ce qui concerne les recommandations aux États, le comité d'experts a convenu de préciser que le financement direct devrait être accordé sur la base de critères clairs, objectifs, prévisibles et équitables, qu'il ne devrait pas favoriser les opérateurs historiques et qu'il devrait être neutre sur le plan technologique. Il a également été convenu de recommander aux États membres de taxer la publicité numérique et d'utiliser les recettes pour apporter un soutien (supplémentaire) aux organismes de presse. En ce qui concerne les organismes de presse, les membres du MSI-RES ont convenu que le secteur des médias expérimente divers modèles commerciaux et que les entreprises sont mieux équipées pour décider par elles-mêmes de leurs stratégies commerciales, de sorte que les recommandations devraient éviter d'énoncer des évidences. Au lieu de cela, quelques recommandations spécifiques et ciblées ont été maintenues, notamment en ce qui concerne les investissements dans l'éducation professionnelle et la formation des journalistes, les initiatives de collaboration et les principes éthiques pour accepter ou refuser des financements provenant de sources publiques ou privées. Il a également été décidé d'ajouter quelques recommandations aux donateurs philanthropiques et une au Conseil de l'Europe.
11. Compte tenu de plusieurs amendements convenus lors de la réunion, il a été convenu que les rapporteurs finaliseraient les deux documents après la réunion. Il a également été convenu que le Secrétariat vérifierait s'il est possible pour le CDMSI d'approuver les recommandations faites dans les Bonnes pratiques pour un financement durable des médias et de renforcer ainsi leur force. Les deux textes ont donc été révisés conformément aux conclusions de la réunion et soumis à l'approbation du Comité d'experts par procédure écrite, qui s'est achevée le 16 novembre 2023, avec quelques autres modifications mineures apportées aux deux documents.

### Questions diverses

12. La quatrième réunion étant la dernière réunion du MSI-RES, les membres ont exprimé leur satisfaction quant au travail réalisé par le comité d'experts, remerciant les rapporteurs - Mme Natali Helberger, M. Richard Fletcher, Mme Elda Brogi et Mme Helle Sjøvaag - pour leur dévouement et leur engagement, ainsi que leur président, M. Ramón Salaverría Aliaga, pour ses conseils attentifs. Les membres et les observateurs ont également

discuté du suivi possible des travaux du comité d'experts, s'engageant à promouvoir les futurs instruments au sein de leurs réseaux et à améliorer leur visibilité auprès des parties prenantes concernées.

13. Conformément à la pratique établie, le secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé au président et au vice-président pour examen. Ensuite, le secrétariat enverra le projet de rapport au MSI-RES, afin qu'elle puisse formuler des commentaires dans un délai de cinq jours ouvrables complets. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme finalisé et sera transmis au CDMSI pour information.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour**

MSI-RES(2023)12  
3 octobre 2023

#### **4<sup>e</sup> Réunion de la Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias**

##### **Projet d'ordre du jour 5-6 octobre 2023**

Réunion hybride  
(Strasbourg, Palais de l'Europe, Salle 7 / en ligne via Zoom)

#### **5 octobre 2023**

9.00 - 9.30 Zoom testing

#### **9:30 - 11:00**

1. Ouverture de la réunion par le président
2. Allocution de bienvenue de Patrick Penninckx, Chef du Service de la Société de l'Information du Conseil de l'Europe
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discussion et finalisation du projet de bonnes pratiques pour un financement durable des médias d'information (*MSI-RES(2022)08*)

#### **11.00 - 11.30**

*Pause café*

#### **11.30 - 13.00**

5. Suite du point 4

#### **13.00 - 14.30**

*Pause déjeuner*

#### **14.30 - 16.00**

6. Suite du point 4

#### **16.00 - 16.30**

*Pause café*

**16.30 - 18.00**

7. Discussion et finalisation du projet de lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme (MSI-RES(2022)07)

**6 octobre 2023**

**9.30 - 11.00**

8. Suite du point 7

**11.00 - 11.30**

*Pause café*

**11.30 - 13.00**

9. Suite du point 7

**13.00 - 14.30**

*Pause déjeuner*

**14.30 - 17.00**

10. Suite du point 7
11. Évaluation des activités achevées et suivi
12. Autres affaires

## **Annexe II**

### **List of participants / liste de participants**

5 octobre 2023

#### **Committee of Experts on Increasing Resilience of Media (MSI-RES)**

#### **Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)**

4<sup>th</sup> meeting, 5-6 October 2023  
Hybrid meeting, Council of Europe, Strasbourg

4<sup>e</sup> réunion, 5-6 octobre 2023  
Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg

### **List of participants / liste de participants**

#### **COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ**

**Ms / Mme Ludmila ANDRONIC**

Lecturer / *Conférencière*

Department of Journalism and Communication Sciences / *Département de journalisme et des sciences de la communication*

Moldova State University / *Université d'État de Moldavie*

Republic of Moldova / *République de Moldavie*

**Ms / Mme Eida BROGI (online / en ligne)**

Scientific Coordinator at the Centre for Media Pluralism Media Freedom / *Coordinatrice scientifique au Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias*

Professor (part-time) at the European University Institute / *Professeur (à temps partiel) à l'Institut universitaire européen*

Florence

Italy / *Italie*

**Ms / Mme Roxana CLINCIU (online/ en ligne)**

Deputy director / *Directrice adjointe*

Public Diplomacy and Strategic Communication Directorate / *Direction de la diplomatie publique et de la communication stratégique*

Ministry of Foreign Affairs / *Ministère des affaires étrangères*

Romania / *Roumanie*

**Ms / Mme Solvita DENISA–LIEPNIECE (online/ en ligne)**

Principal media literacy advisor (disinformation resilience), Baltic Centre for media excellence / *Conseillère principale en éducation aux médias (résilience à la désinformation), Centre balte pour l'excellence des médias*

Latvia / *Lettonie*

**Ms / Mme Maria DONDE**

Head of International Content Policy / *Chef de la politique de contenu international*  
Office of Communication (OFCOM) / *Bureau de la Communication (OFCOM)*  
United Kingdom / *Royaume-Uni*

**Ms / Mme Céline FLAMMANG**

Senior policy advisor / *Conseillère*  
Department of Media, Connectivity and Digital Policy / *Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique*  
Ministry of State / *Ministère d'État*  
Luxembourg

**Mr / M. Richard FLETCHER**

Senior Research Fellow / *Chercheur principal*  
Reuters Institute of the Study of Journalism / *Institut Reuters d'étude du journalisme*  
United Kingdom / *Royaume-Uni*

**Ms / Mme Natali HELBERGER** (online / en ligne)

Professor in information law / *Professeur de droit de l'information*  
Institute for Information Law / *Institut du droit de l'information*  
University of Amsterdam / *Université d'Amsterdam*  
Netherlands / *Pays-Bas*

**Mr / M. Marko MILOSAVLJEVIĆ**

Professor, Head of Communication Department / *Professeur, Chef du département de la communication*  
Faculty of Social Sciences / *Faculté des sciences sociales*  
University of Ljubljana / *Université de Ljubljana*  
Slovenia / *Slovénie*

**Mr / M. Manuel PUPPIS (Vice-Chair)**

Professor in Media Systems and Media Structures / *Professeur en systèmes et structures médiatiques*  
University of Fribourg / *Université de Fribourg*  
Switzerland / *Suisse*

**Mr / M. Ramón SALAVERRÍA ALIAGA (Chair)**

Professor of Journalism / *Professeur de journalisme*  
Center for Internet Studies & Digital Life / *Centre d'études de l'Internet et de la vie numérique*  
University of Navarra / *Université de Navarre*  
Spain / *Espagne*

**Ms / Mme Helle SJØVAAG**

Professor of Journalism / *Professeur de journalisme*  
University of Stavanger / *Université de Stavanger*  
Norway / *Norvège*

**Mr / M. R. L. VREEKAMP** (online / en ligne)

Founder of Future Journalism Today Academy / *Fondateur de l'Académie Future Journalism Today*  
Netherlands / *Pays-Bas*



**PARTICIPANTS AND OBSERVERS / PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS**

<b>COMMUNITY MEDIA FORUM EUROPE (CMFE)</b>	<b>Mr/M Nicolas HORBER</b> Observer to the MSI-RES on behalf of CDMFE / <i>Observateur MSI-RES pour le compte de CMFE</i>
--	---

**COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES /**

<b>TÜRKIYE / TURQUIE</b>	<b>Mr/M. Yusuf DEMİRTAŞ</b> Vice Head of International Relations Department/Expert / Vice-Chef du département des relations internationales Radio and Television Supreme Council (RTÜK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK)  <b>Mr/M. Muhammet Salih KARABULUT</b> Expert / Expert Radio and Television Supreme Council (RTÜK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK) International Relations Department / Département des relations internationales
--------------------------	--

**NON-MEMBER STATES / ÉTATS NON-MEMBRES**

<b>MOROCCO / MAROC</b>	<b>Mr/Mr EI Mahdi AROUSSI IDRISSE</b> (online / en ligne) Director of Legal Studies, High Authority for Audiovisual Communication / <i>Directeur des études juridiques, Haute autorité de la communication audiovisuelle</i>  <b>Mr / M. Othmane ALAMI LAKTIB</b> (online / en ligne) Executive, Legal Studies Department, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) <i>Cadre, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i>
------------------------	--

**COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES / DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<b>EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY/ OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL</b>	<b>No representative / Pas de représentant</b>
<b>Conference of INGOs/ Conférence des OING</b>	<b>No representative / Pas de représentant</b>

## OTHER INSTITUTIONS / AUTRES INSTITUTIONS

<b>ARTICLE 19</b>	<b>Ms / Mme Maria Luisa STASI</b> (online / en ligne) Head of Law & Policy for digital markets / <i>Responsable du droit et de la politique des marchés numériques</i>
<b>EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE DG CNECT</b>	<b>No representative / Pas de représentant</b>
<b>EUROPEAN BROADCASTING UNION</b>	<b>No representative / Pas de représentant</b>
<b>REPORTERS WITHOUT BORDERS (RSF) / REPORTERS SANS FRONTIÈRES</b>	<b>Ms / Mme Chloé FIODIERE</b> Development Manager - Journalism Trust Initiative /
<b>Organization for Security and Co-operation in Europe / Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe</b>	<b>No representative / Pas de représentant</b>

## SECRETARIAT / SECRETARIAT

<b>Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law / Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit</b>	<b>Mr / M Patrick PENNINGCKX</b> Head of Department / <i>Chef de Service</i>
<b>Information Society Department / Service</b>	<b>Ms / Mme Urška UMEK</b>

<i>de la société de l'information</i>	Secretary of MSI-RES committee, Head of Media Unit, Media and Internet Division / <i>Secrétaire du Comité MSI-RES, Chef de l'unité médias, Division médias et internet</i>
<b>Information Society Department</b> / <i>Service de la société de l'information</i>	<b>Ms/Mme Evangelia VASALOU</b> Secretary to the Committee of Experts on the Integrity of Online Information (MSI-INF) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)</i>
<b>Information Society Department</b> / <i>Service de la société de l'information</i>	<b>Ms/Mme Hélène EIDENWEIL</b> Assistant / Assistante  <b>Ms/Mme Caroline LAVOUE</b> Assistant / Assistante

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

**Mr / M Luke TILDEN**  
**Mr / M Gregoire DEVICTOR**  
**Ms / Mme Sylvie BOUX**